



INFORMATIONS VERNIER

Edité et mis en page par l'Administration municipale

Mai 1993

LES SERVICES MUNICIPAUX

Se présentent

Les services de l'administration municipale sont gérés par les trois conseillers administratifs élus par le corps électoral pour une durée de 4 ans.

Conformément à la loi sur les communes genevoises, les conseillers administratifs président à tour de rôle, pendant une année, le Conseil administratif et portent le titre de Maire.

Urbanisme et environnement - Génie civil - Voirie - Cimetières - Transports publics - Police - Protection civile - Service du feu - Militaire - Agriculture - Economie de guerre

M. André CHILLIER

Suppléant :
M. Christophe ISELI

Finances - Administration - Informatique - Information - Sports - Etat civil

M. Christophe ISELI

Suppléante :
Mme Gabrielle FALQUET

Bâtiments - Ecoles - Bibliothèques - Affaires culturelles et affaires sociales

Mme Gabrielle FALQUET

Suppléant :
M. André CHILLIER



Photo : Pierre COMTAT

Dans ce numéro, les responsables du dicastère "Urbanisme et environnement" vous présentent leur service, ainsi que les collaborateurs qui sont en contact avec le public.

Sommaire

Index bleu :

**Les services municipaux :
Urbanisme et environnement**

Index vert :

Nouvelles communales

Index rouge :

**Entreprises, commerçants et
artisans spécialisés à votre
service, à proximité de votre
domicile.**

Prochain numéro : **18 juin**

Condensé administratif et
financier

Tiré à **14'000** exemplaires

Service du Génie Civil



Pour définir ces termes de «génie civil», il est intéressant de se rapporter au Larousse qui précise une connotation avec le génie militaire où il est question des travaux de fortification et d'aménagement des voies de communication.

Pour notre commune, il n'est plus question d'ériger des forteresses; par contre, l'aménagement des voies de communication comporte de multiples volets qui vont de l'aménagement du territoire à la conception de projets concrets, telles des liaisons routières, ferroviaires, voire fluviales, avec les ouvrages d'art qui s'y rapportent (routes, ponts, tunnels, etc.). Une part prépondérante des tâches du service est peu spectaculaire parce qu'invisible, mais d'un apport écologiste évident par son engagement dans la protection des eaux. Effectivement, la Commune de Vernier, par son service du génie civil, a consenti ces dix dernières années un effort particulier (environ 12'000'000.—) pour améliorer son réseau d'assainissement.



P.-H. MAYORAZ, Chef du service

Pour mener à bien les projets évoqués ci-dessus, le travail du service consiste donc, avec ses mandataires, à coordonner les intérêts des différents partenaires, tels le Département des travaux publics, les Services Industriels de Genève, la Direction des télécommunications, évidemment les riverains concernés et surtout l'intérêt général de la commune.

Centre de voirie

En consultant le dictionnaire sous «voirie», il est dit que c'est l'administration chargée de gérer et d'entretenir l'ensemble des voies de communication.

Sur notre commune, le service dit «DE VOIRIE» regroupe en plus du service des routes, celui des parcs, des TPV (transports publics) et les ateliers.

La structure de l'organisation est la suivante :

Le conseiller administratif délégué, Monsieur André CHILLIER, un chef de service et son adjoint, une administration, puis un chef d'équipe ou un contremaître par secteur.



De gauche à droite : André SAHLI (chef de service) Roland JOLY (adjoint chef de service) Michel RUFENACHT (routes) Gustave VOLKEN (parcs) Gabriel VIREDAZ (TPV) Jean-Luc BIOLLEY (ateliers) Djamel BOURRAS (administration)

Le centre de voirie de la commune regroupe 64 collaborateurs dont deux personnes à mi-temps et un apprenti en horticulture. Depuis une année environ 3 ou 4 chômeurs en fin de droit nous prêtent main-forte.

L'activité se répartit comme suit :

Service des routes

L'entretien des routes et des trottoirs sur la commune n'est pas une mince affaire et demande un travail continu et suivi.

Hormis le balayage qui est un éternel recommencement...les cantonniers

nettoient les talus et vident les nombreuses corbeilles à déchets. Ils mènent un combat constant pour maintenir propre notre environnement. Les travaux importants de réfection de nos routes sont sous-traités à des entreprises de génie civil, mais de nombreuses «bricoles» sont effectuées par nos services. Par exemple : des reposes de bordures ou l'enlèvement de racines ayant complètement déformé un trottoir. Cela sous-entend la reprise de l'encaissement et la pose d'un nouveau tapis. Notre équipe des égouts s'occupe du curage des canaux

(suite page 3)

isations et de la vidange des 1900 sacs d'eau pluviale qui équipent nos routes communales.

Le marquage des chaussées est également sous notre responsabilité. Ces dernières années des peintures à deux composants sont utilisées. Les résultats sont bons et un lavage à la pression ravive les traits blancs ou le jaune des passages pour piétons.

Par ailleurs, l'ensemble du personnel participe activement aux nombreuses manifestations communales en assurant la distribution du matériel et, dans certains cas, la maintenance de la fête.

Une journée-type se déroule ainsi

A 7h. à la cafétéria, le chef d'équipe donne les ordres pour les livraisons du matériel de fête, explique les travaux à entreprendre et prend note des matériaux à commander.

Les balayeurs partent dans leur secteur en fonction d'un tournus préétabli ou modifient leur programme pour tenir compte des derniers constats faits.



A 13h.30 tout le monde repart du centre de voirie. Le chef d'équipe peut redonner des ordres en fonction de l'avancement des travaux ou déléguer un ou deux hommes pour assurer des «travaux urgents de dernière minute» que la Mairie ou les autres services ne manquent pas de nous demander ...

L'hiver, le déneigement ou l'épandage de sel sur les chaussées verglacées est également assuré par le service.

Service des parcs

Cet important service assure l'entretien des pelouses, des massifs, des encorbellements et d'une manière générale de toutes les surfaces vertes de la commune, à l'exclusion des terrains de sport.

C'est lui aussi qui produit la plus grande partie des plantes utilisées. A titre d'exemple : il faut environ 10"000 plantes pour le printemps, 24"000 pour l'été et 13"000 pour l'automne. Si l'on additionne les autres plantes produites, glaïeuls, oeillets, iris, tulipes, etc., nous arrivons à une production de plus de 60"000 plantes, sans compter les mauvaises herbes !!!



L'élagage des arbres, la taille des haies et des buissons sur les terrains communaux ainsi que l'entretien des trois cimetières entrent également dans nos attributions.

Une journée-type se déroule ainsi

A 7h. les chefs donnent leurs ordres dans le local des jardiniers. Suivant la saison et les conditions atmosphériques certains partent en force pour la tonte de la pelouse ou la taille des haies et d'autres s'occupent des plantations. Le travail de préparation dans les serres ne manque pas et notre horticultrice-fleuriste est souvent secondée par une personne supplémentaire pour confectionner les nombreux arrangements fleuris toujours appréciés.

L'été l'arrosage est primordial et demande de nombreuses heures.

L'après-midi, brève réunion permettant de prendre des dispositions en fonction des travaux.

Transports publics (TPV)

Les accords signés à fin 1992 entre la commune et les TPG, nous rendent responsables de l'exploitation des lignes 51 et 52 en remplacement de la ligne TPV que nous gérons jusqu'alors. Avant 6h, notre employé chargé du nettoyage des bus ouvre le centre de voirie et prépare les trois véhicules qui assureront le service journalier. Dès 6h.30, les chauffeurs quittent le dépôt pour une longue matinée. La ligne sera renforcée par un bus d'appoint aux heures des rentrées ou sorties scolaires et le grand bus articulé de 140 places effectuera 6 courses spéciales pour transporter les élèves de Vernier au CO Renard.

Comme le prévoit l'ordonnance fédérale sur les transports routiers, un chauffeur supplémentaire relève tour à tour ses collègues sur les lignes officielles pour leur permettre de faire une pause et de boire enfin un petit café. Vers 13h.30, trois nouveaux chauffeurs remplacent «l'équipe du matin» et assurent le service jusqu'à 20h. environ. Eux aussi sont relayés en cours d'après-midi pour une courte pause. Journallement, 7 chauffeurs sont engagés et un huitième assure le renfort scolaire et un transport spécial pour les enfants de l'école d'Aire.

Nos ateliers

Nos ateliers assument une grande responsabilité dans le bon fonctionnement du centre de voirie. Ce sont eux qui s'occupent de l'entretien et de la bonne marche des véhicules, des machines et d'une manière générale de tout le matériel nécessaire pour le service des routes, des parcs et des transports publics.

Certes les travaux sont planifiés suffisamment à l'avance pour que tout se déroule normalement, mais à tout instant des travaux «urgents» viennent s'intercaler dans le programme. Qu'il s'agisse de la menuiserie, de la serrurerie, de la peinture ou de nos ateliers de mécanique, leur disponibi-

(suite page 14)

La police municipale

1871, création du corps des gardes ruraux ou gardes champêtres.

1930-1934, la vie genevoise est troublée par des conflits politiques.

A la même époque, les gardes ruraux sont incorporés dans la police cantonale. La seule surveillance qui demeure du ressort de la Ville de Genève agrandie (suite à la fusion des communes suburbaines - Eaux-Vives, Petit-Saconnex, Plainpalais) est celle des halles, marchés, parcs et promenades.



Lors du gros «boum» économique des années soixante, le canton de Genève a connu un développement considérable, les villages de la campagne se sont transformés en grandes agglomérations urbaines, à l'exemple de Vernier avec les cités du Lignon et des Avanchets.

Durant ce même laps de temps, alors que la population augmentait, les problèmes de sécurité, de circulation etc., suivaient une courbe croissante, nous assistions à la suppression de plusieurs postes de gendarmerie et à une centralisation dans la Ville de Genève ou à ses abords, laissant certaines cités suburbaines sans police.

Les autorités découvraient alors la nécessité d'avoir «sous la main» une police municipale connaissant la commune, les habitants, les diversités locales. C'est ainsi que la Commune de Vernier engageait son premier agent en 1965.

Dans des quartiers bien distincts qui caractérisent notre commune, les agents municipaux peuvent opérer à partir de trois postes répartis comme

suit : la mairie pour le secteur Vernier, le poste des Avanchets pour la région des Avanchets et de Châtelaine, le poste du Lignon pour le secteur du Lignon et Aire. Avec un effectif de 8 fonctionnaires plus une personne en civil chargée des notifications des commandements de payer, ce service ne fonctionne pas de façon permanente 24h sur 24 mais assume néanmoins des services en soirée une fois par semaine pour effectuer certains contrôles et faire une surveillance générale de la commune. Dans le cadre de leurs fonctions, les agents municipaux disposent de certaines compétences de police qui leur sont déléguées par le Département de justice et police et qui font l'objet d'un descriptif contenu dans une convention signée collectivement par l'Etat de Genève et la commune. Les agents municipaux remplissent des missions relevant de la police locale et rurale, exécutant des tâches en relation avec le trafic statique et, partiellement, en mouvement.

Aux entrées et sorties des classes, les agents municipaux assurent la sécurité des enfants sur le chemin de l'école. Même à certains endroits, à Châtelaine notamment, où le trafic est réglé par des signaux lumineux et qu'il existe un problème particulier. Une présence utile qui incite les automobilistes à plus de prudence et qui permet de sanctionner ceux qui ne respectent pas toujours la signalisation lumineuse.

Les agents municipaux sont appelés à veiller au maintien de la propreté et de l'hygiène publiques et de faire appliquer les dispositions du règlement concernant les chiens et l'élimination des résidus.

Ils contrôlent également l'occupation du domaine public et délivrent les autorisations pour les enseignes et les réclames. Ils assurent l'organisation des marchés communaux et gèrent ces espaces.

Ils sont aussi chargés de faire observer les dispositions de la loi sur les routes concernant la hauteur des haies ainsi que celles relatives aux parcelles non entretenues normalement.

Dans la rue, les agents municipaux collaborent avec la gendarmerie pour faire respecter les marques et les signaux et particulièrement à des endroits où la sécurité l'exige. En 1992, les agents municipaux ont dressé 4'679 procès-verbaux pour des infractions diverses et notifié 4'657 commandements de payer.

Les agents municipaux sont placés sous les ordres d'un brigadier responsable du service qui organise le travail. La gestion et le contentieux des amendes d'ordre représentent un important travail administratif avec la vente des médailles de chiens. Notons au passage que Vernier compte 1275 chiens.

Dans les postes, les agents répondent dans la mesure du possible aux renseignements concernant l'administration, ils enregistrent les plaintes qu'ils traitent selon leurs compétences ou les dirigent auprès de l'autorité compétente et servent de relais entre les administrés et les autorités communales.

Les postes du Lignon et des Avanchets sont ouverts

- de 9h. à 10h.30
- de 14h.15 à 15h.15
- de 17h. à 17h.30



De gauche à droite, les agents : Kissling, Phialon (le chef), Bernasconi, Julini, Busset, Broillet, Dupraz, Mandal et M. Rolto chargé des notifications.

341.18.91

LE NUMÉRO DE TÉLÉPHONE QUI RÉPONDRA À TOUS VOS BESOINS INFORMATIQUES 24 H SUR 24 H ET 7 JOURS SUR 7

NOUS SOMMES REVENDEURS OFFICIELS

- Rubans **ARMOR**
- Fournitures **IBM**
- Fournitures **H.P.**
- Imprimantes **BROTHER-OKI**
- Mobiliers **KARDEX**
- Chaises **Dauphin**

NOUS SOMMES EN MESURE DE VOUS LIVRER TOUS LES CONSOMMABLES POUR L'INFORMATIQUE DANS LA JOURNÉE

(Rubans informatiques et bureaux, filtres disquettes, etc.)

MEDIAPLUS Accessoires et matériel informatique

DI FABRIZIO Nicola SA

Transports - Terrassements

Chemin des Vidollets 69
1214 VERNIER

Natel: 077 24 56 35
Tél. 318 50 50 - bip 589
Tél. bureau: 341 39 10



ENTREPRISE GÉNÉRALE D'ÉLECTRICITÉ

Concessionnaire des Services Industriels (SIG) et de l'Entreprise des Télécommunications (PTT)

98, route de Vernier Tél. (022) 797 22 20
1219 Châteline Fax (022) 797 33 32



G. SARACINO

TRAVAUX DE PEINTURE
PAPIERS PEINTS
CRÉPI RUSTIQUE

Atelier: 2 A, ch. du Sorbier
46, r. Virginio-Malnati 1214 Vernier
1217 MEYRIN Tél. 341 08 43

Natel: 077 25 73 10

GARAGE JACQUES VILLASCHI

AGENCE PEUGEOT
Réparation toutes marques

20, route de Peney
1214 VERNIER
Téléphone 341 09 00

DEPUIS 1888, AIDE LES FAMILLES EN DEUIL 24 H. SUR 24

A. MURTH S.A.

SALONS FUNÉRAIRES et ACCUEIL

Devis et Prix modérés
89, Bd de la Cluse
Genève - Téléphone **320 93 22**

BÂTIMENTS-FAÇADES
MARBRE-SCULPTURE

Projets Dessins
Devis sur demande

ART FUNÉRAIRE
GRANITS
MARBRES
PIERRES

Jean-Jacques **MELLO**

Bureau:
20, rue des Moraines
1227 CAROUGE
Tél. 342 22 74 - Fax 342 77 71

Atelier:
10, chemin des Carpières
1219 AÏRE
Tél. 796 25 10



8d, chemin Mouille-Galand
1214 Vernier
Téléphone 341 18 56

Maçonnerie - Paysagiste
Aménagements extérieurs
Entretien des jardins
Clôtures - Piscines



48, route du Bois-des-Frères
1219 Aïre (Genève)
Téléphone (022) 796 61 11

Succursale de Lausanne:
56, avenue de Tivoli
1007 Lausanne
Téléphone (021) 25 92 11

mangola+cie

fondée en 1890

FABRIQUE DE FENÊTRES ISOLANTES
en bois-métal et PVC

Spécialistes en rénovation



Le Conseil administratif a fait figurer, dans ses priorités pour la législature 1991-1995, une INFORMATION DE QUALITE qui ne soit pas à sens unique.


Afin de garantir la continuation d'un large échange de vues concernant TOUT CE QUI TOUCHE A L'INFORMATION COMMUNALE, il a été décidé d'inviter périodiquement toutes les personnes qui s'intéressent à ce sujet.

VENEZ NOUS REJOINDRE POUR APPORTER VOS SUGGESTIONS ET CRITIQUES

mardi 8 juin 1993 à 18h30

**Centre de quartier de Châtelaine
Av. de Châtelaine 84**

A Vernier,
**notre nouvelle agence
située route de Vernier 219**
est ouverte également le samedi matin.
Son responsable, Monsieur Bernard Bessire,
ainsi que ses collaborateurs
seront heureux de vous y accueillir.

BCC 

Renseignements utiles

Administration municipale

(Mairie de Vernier)

Rue du Village 9 - Tél. 306 06 06
Bureaux ouverts de 9h. à 12h. et
de 14h. à 17h.

Le Conseil administratif reçoit uniquement sur rendez-vous

Etat civil

Sur rendez-vous de 9h. à 11h.30 et
de 14h. à 16h.30

Tél. 306 06 26 ou 306 06 27

Concession **Pompes funèbres** :

Pompes funèbres générales SA

Av. Cardinal-Mermillod 46

Tél. 342 30 60

Service culturel

location des locaux communaux

Rue du Village 1 - Tél. 306 06 86

Centre de voirie

(Routes, parcs
et promenades, transports publics
TPV) Via Monnet 3 - Tél. 306 07 67

Concession **levée des ordures** :

Maison Sauvin Schmidt SA

Tél. 343 80 00

Service des sports

Secrétariat : Tél. 796 62 96

Route du Bois-des-Frères 30

Gendarmerie genevoise

Urgence - Tél. **117**

Poste de Châtelaine :

Rte de Vernier 115 - Tél. 796 25 11

Police municipale

Mairie de Vernier

Rue du Village 9 Tél. 306 06 06

Poste des Avanchets

Rue Grand-Bay 21 -Tél. 797 22 22

Poste du Lignon

Av. du Lignon 34 Tél. 797 09 09

Service du feu

Urgence - Tél. **118**

Appel sanitaire d'urgence

Cardiomobile - Tél. **144**

SOS enfants - Tél. **157 00 57**

La Main tendue Tél. **143**

Services sociaux

Service social communal

Mairie de Vernier

Tél. 306 06 20 ou 306 06 48

Centre social des Avanchets

Rue Grand-Bay 18 -Tél. 796 59 30

Centre social de Châtelaine

Av. de Châtelaine 82 -Tél. 797 37 18

Centre social du Lignon

Av. du Lignon 78 -Tél. 796 63 11

Service aide ménagère au foyer

Tél. 736 12 10

Service d'aide familiale

Tél. 328 10 33

Service d'aide et de soins commu-

nautaires (Croix-Rouge genevoise)

Tél. 342 85 50

Repas à domicile

(Hospice Général) Tél. 336 68 02

Restaurants scolaires

Ouverts aux enfants domiciliés ou
fréquentant les écoles de la com-
mune durant la période scolaire.

Conseils juridiques

(Uniquement sur rendez-vous)

Mairie de Vernier

Rue du Village 9 - Tél. 306 06 06

Alternativement un lundi sur deux,
de 16h.30 à 18h.30

Centre social des Avanchets

Rue Grand-Bay 18 -Tél. 796 59 30

Alternativement un lundi sur deux,
de 16h.30 à 18h.30

Centre social du Lignon

Av. du Lignon 78 -Tél. 796 63 11

Chaque mardi de 16h.30 à 18h.30

Hôpitaux

Hôpital cantonal - Tél. **372 33 11**

Hôpital de la Tour - Tél. **780 01 13**

Médecins

Urgence AMG - Tél. **320 25 11**

SOS Médecins Tél. **348 49 50**

Centre antipoisons

Appel urgent - Tél. **01/251 51 51**

Service social



Anniversaires Aînés

Deux personnes ont fêté leurs
90 ans en avril, ce sont :

- Madame Marie-Louise ROULIN,
avenue de Crozet 20,
le 16 avril;

- Madame Jeanne NAGEL,
avenue Edmond-Vaucher 23,
le 20 avril.

**Nos meilleurs voeux les accom-
pagnent !**

Le Club d'Aînés de Vernier invite au voyage ...

Notre club désire ouvrir les grandes
courses qu'il organise à la bonne
saison à toute personne intéressée
par une journée de promenade dans
une ambiance sympathique.
Le prix à payer est de 45.- fr., cou-
vrant le voyage en car et le repas de
midi sans les boissons.

L'inscription, dans les délais indi-
qués, est à faire par téléphone au
club ou au président.

1. La Tournette - 160 km
Mercredi 16 juin
Inscription jusqu'au 11 juin
2. Le Val de Charmey - 320 km
Mercredi 7 juillet
Inscription jusqu'au 2 juillet
3. Ars, centre mondial - 300 km
Mercredi 18 août
Inscription jusqu'au 13 août
4. Le Mont Vully - 270 km
Mercredi 15 septembre
Inscription jusqu'au 10 sept.

Téléphone du club : 341.03.48
(mercredi et vendredi de 14h à 17h)

Téléphone du président : 341.33.10
Monsieur DESHUSSES Joseph



AVIS COMMUNAUX

Taille des haies

En application de l'article 76 de la loi sur les routes, les propriétaires sont tenus de couper, jusqu'à une hauteur de 4,50 m au-dessus du niveau de la chaussée, toutes les branches qui s'étendent sur la voie publique. Les haies ne peuvent dépasser une hauteur de 1,5 m au-dessus de ladite voie.

Ce travail devra être exécuté à front des chemins communaux et privés **jusqu'au 15 juillet**.

Passé ce délai, il y sera procédé d'office, aux frais des propriétaires et les contrevenants seront poursuivis conformément à la loi.

* * *

Chardons, végétaux nuisibles et parasites

(art. 1 de la loi sur les cultures et les fonds ruraux)

Les propriétaires dont les parcelles sont envahies par des éléments de nature à infecter les fonds voisins sont tenus de les nettoyer **d'ici au 30 juin**.

Passé ce délai, il y sera procédé d'office, aux frais des propriétaires et les contrevenants seront poursuivis conformément à la loi.

* * *

Balcons fleuris et sécurité

A la suite d'accidents, le Département de justice et police rappelle que le règlement n'interdit pas de placer vases et bacs à fleurs sur les balcons et les fenêtres, mais prescrit de **les fixer à l'intérieur des barrières**, de telle manière qu'ils ne présentent aucun risque de chute.

Jardinage et tranquillité publique

Avec le retour de la belle saison et des travaux d'entretien des pelouses, il est nécessaire de rappeler aux utilisateurs de tondeuses à gazon le règlement sur la tranquillité publique (art. 10b).



«L'usage de tondeuses à gazon équipées d'un moteur à explosion est interdit:

- a) du lundi au samedi de 20h à 8h
- b) le dimanche et les jours fériés».

Les autorités remercient chacun de bien vouloir veiller au respect de cette disposition légale dans le cadre de la protection de l'environnement.

* * *

Attention : danger !

Les Services Industriels nous informent qu'il sera procédé à la vidange du bief amont de l'usine de Verbois.

Période du 4 au 10 juin

Cela aura pour conséquence **l'abaissement du niveau du Rhône**.

Elimination des déchets par le feu

Les autorités rappellent que la destruction par le feu de petites quantités de résidus ménagers ou agricoles n'est pas soumise à une autorisation. Cependant, conformément à l'art. 31, al. 1, du Règlement genevois sur l'élimination des résidus, le brûlage **ne doit être effectué que par temps calme et à condition que ni les flammes, ni les odeurs, ni la fumée, ne constituent une gêne ou un danger pour le voisinage, les bâtiments, les bois, les cultures et pour la circulation routière.**

* * *

Rappel pour les déchets de jardins

Des bennes, réservées uniquement aux habitants de la commune et aux propriétaires de jardins familiaux sur notre territoire, sont disposées en divers points de notre commune.

Elles sont destinées à recevoir **exclusivement des déchets de jardins**, (gazon, branches, longueur maximum 1 mètre).

Le dépôt de tout autre résidu, même combustible, est strictement interdit.

* * *

Au cours de sa séance du 6 avril 1993, le Conseil municipal a procédé à la prestation de serment de **Madame Rachel CESPEDES**, en remplacement de M. FAHNDRICH, décédé.



Piscine du Lignon

Ouverture :

du jeudi **13 mai** au
dimanche **12 septembre**

Horaire : **9h30** (lundi 11h) à **19h30**
Heure limite de sortie : 20h00

* * *

11e Coupe Dauphins et Pentathlon subaquatique de nage avec palmes

Nous informons notre clientèle que le
bassin olympique sera fermé au public

Samedi 5 JUIN dès 16h.

(2 lignes d'eau dès 15h.)

Dimanche 6 JUIN jusqu'à 11h.

Nous vous remercions de votre obli-
geance.

Cours d'initiation à la plongée (baptême)

Le cours d'initiation à la plongée est
organisé dans le cadre des activités
sportives communales de Vernier,
avec la collaboration du centre de
sports sous-marins de Genève et
sous la responsabilité d'un moniteur
FSSS 2 étoiles de l'association
CMAS (et non pas par un assistant-
instructeur PADI comme indiqué par
erreur).

Période : du 2 juin au 28 août

Horaire : mercredi de 8h30 à 10h
samedi de 8h30 à 10h

Durée de la leçon : 90 minutes

Condition obligatoire :

pas de contre-indication médicale
pour la plongée

Age : dès 14 ans révolus

(signature du représentant légal)



Nombre de participants/leçon :
maximum 6 - minimum 3

Prix : Adultes Fr. 20.- / leçon

14 à 18 ans Fr. 15.- /leçon

Ces prix s'entendent :

- entrée piscine comprise
 - équipement fourni sur place
 - assurance-accident à la charge
des participants
- Payement sur place le jour du cours

Inscriptions et renseignements :

dès le 12 mai auprès des hôtes-
s-caissières de la piscine du Lignon

Tennis d'Aire

Ouverture:

du **25 mars au 24 octobre**

Les conditions de réservation res-
tent inchangées.

Nouveau tarif :

-adultes Fr. 10.- les 45 min.

-enfants Fr. 6.- les 45 min (inchangé)

Renseignements : tél. 796 21 98

RAPPEL

**6 juin - votation fédérale
Importante journée**

Prochaines opérations électorales en 1993

26 septembre	votation fédérale
17 octobre	élect. Grand Conseil
14 novembre	élect. Conseil d'Etat
28 novembre	votation fédérale

Le ● vert

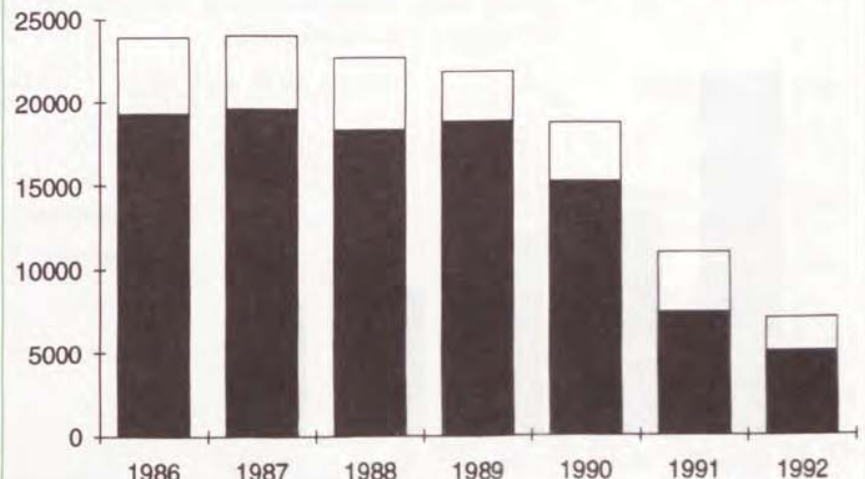
Dès la saison 1989, une prise de conscience concernant l'économie
d'énergie et les matières premières nous a permis de réduire la consom-
mation d'eau pour le traitement des bassins.

Dès 1990, nous avons profité des travaux d'aménagement pour modifier
le circuit hydraulique afin de récupérer et traiter l'eau de la pataugeoire,
eau qui auparavant était perdue.

Sur le graphique, la consommation, en m3, montre bien l'économie
réalisée.

Piscine du Lignon

□ Bassin non nageurs
■ Bassin olympique



Carte de visite

Des Entreprises et Etablissements
de la Commune de Vernier

BCG

Agence de Vernier

219, route de Vernier
1214 VERNIER
Tél. 341 15 30
Fax 341 21 37

Une nouvelle agence de la BCG, Banque hypothécaire du canton de Genève, vient d'ouvrir ses portes à Vernier. Située au 219 de la route de

Vernier, à quelques pas de ses anciens locaux, elle constitue un site privilégié pour toutes vos opérations bancaires.

En effet, tout y a été conçu dans l'optique d'offrir à la clientèle un service à la fois personnalisé et convivial. Les locaux sont spacieux et agréablement aménagés. Les guichets «ouverts» favorisent les contacts entre caissiers et clients. Pour les opérations particulières, un guichet «discret» a également été prévu.

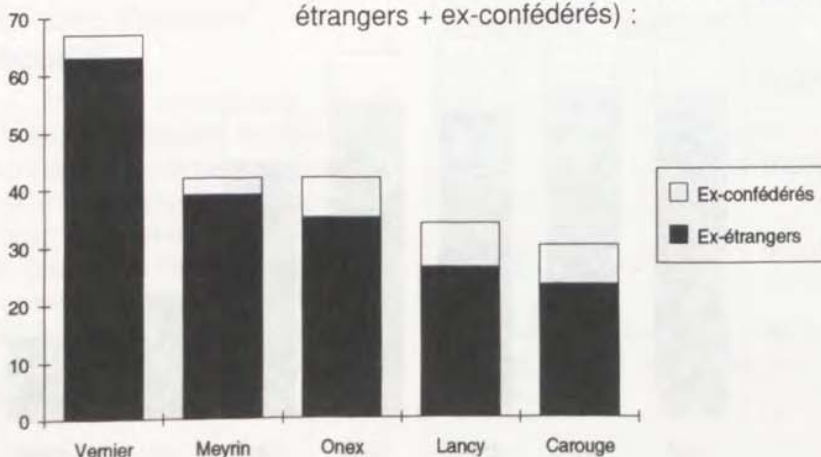
La nouvelle agence de Vernier offre nombre d'autres avantages. Parmi ceux-ci citons une zone 24h. avec Bancomat, un trésor de nuit et de nombreux safes de formats divers. Elle est ouverte tous les jours de la semaine de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 (le mercredi jusqu'à 18h00), ainsi que le samedi matin de 8h30 à 12h00.

M. BESSIRE (à gauche) et sa sympathique équipe seront heureux de vous accueillir



Savoir ... participer

Le rapport annuel 1992 du Service cantonal des NATURALISATIONS nous apprend que, après la Ville de Genève, c'est la commune de Vernier qui est devenue commune d'origine du plus grand nombre de personnes naturalisées (ex-étrangers + ex-confédérés) :



La gymnastique en général est considérée comme un sport mineur par la plupart des gens. Toutefois, au vu du nombre d'adhérents, toutes catégories confondues, nous pouvons vous assurer que c'est le sport le plus populaire en Suisse.

La Fédération Suisse de Gymnastique, section Avanchet, organise :

samedi 12 juin de 13h30 à 19h et
dimanche 13 de 8h30 à 18h
Salle de Gymnastique du Lignon

Les Championnats genevois aux agrès féminins

Venez nombreux soutenir les gymnastes et encourager la jeunesse, vous ne serez pas déçus. Qui sait ? Peut-être serez-vous si séduits que vous aurez envie d'y inscrire vos enfants.

A. DEWARRAT & G. CATTANEO S.A.

INSTALLATIONS SANITAIRES

FERBLANTERIE

CUISINE MOBILPA

CHAUFFAGE GAZ

Rue du Village 54 - 1214 Vernier - Tél. 341 37 30 - Fax 341 02 74



RUE GRANGE-LÉVRIER 21
1220 AVANCHET-PARC
Tél. 022/796 28 50

Ecrivain Public

B. BERTHOUD

diplôme et maturité de commerce licence ès Lettres de français

rédaction - correspondance - correction - mise au net

Tél. 796 74 72

Av. du Lignon 60

1219 Le Lignon

entreprise DROUX

Nettoyage et revision de citernes à mazout
DéTECTEURS de fuites à vacuum VAPROTEC
Bassins de rétention système VATAG
Réfection de citernes en polyester

Ch. de la Tourelle 12
Case postale 237, 1211 GENÈVE 19
Tél. (022) 788 21 43
Fax (022) 788 21 47
Natel 077/21 69 53

Vincent PELLERITI



MENUISERIE - AGENCEMENT
ÉBÉNISTERIE

Réparations en tous genres

*

115, route de Vernier - 1219 Châtelaïne
Tél. 796 82 23 - Fax 796 49 25



Héliographie du Lignon

Mini Max S.A.

Héliographie
Photocopies noir/blanc
Photocopies couleurs laser
Agrandissement/Réduction
Reliures

SERVICE DE LIVRAISON
PARKING ASSURÉ

32, rte du Bois-des-Frères, 1219 Le Lignon
Tél. 796 44 90

ENTREPRISE EN INSTALLATION
CHAUFFAGES CENTRAUX

Ernest AHAMMER

MAÎTRISE FÉDÉRALE EN CHAUFFAGE

BUREAU:
91, avenue de Châtelaïne
1219 Châtelaïne
Tél. 796 74 74

ATELIER:
115, route de Vernier
1219 Châtelaïne
Tél. 796 84 81

POMPES
FUNÈBRES

GÉNÉRALES SA

AV CARDINAL-MERMILLOD 46 CAROUGE-GENÈVE

JOUR ET NUIT

342 30 60

©

ENTREPRISE DU GROUPE POMPS FUNÈBRES GÉNÉRALES SA



Claude JORAND

Pour tous vos problèmes
d'infiltration d'eau

dans sous-sol, cave,
parking.

20 ans d'expériences

21, chemin Delay
1214 VERNIER
tél. 341 25 54 - Fax 341 46 01



Robert
Vuillaume SA

Menuiserie
Charpente
Escaliers
Couverture
Fenêtres phoniques

Ch. des Vidollets 67 - 1214 Vernier
Tél. 341 01 01 - Fax 341 29 45

Informations Vernier - annonces publicitaires

Annonce 1/4 de page

4 parutions: Fr. 270.- /numéro

Annonce 1/2 de page

4 parutions: Fr. 540.- /numéro

4ème page de couverture

Pleine page

4 parutions: Fr. 1200.- /numéro

Pour de plus amples
renseignements, contactez
Roland HEHLEN
Tél. 306 06 06

l'hypermarché frais+meilleur marché!



VIANDE



CRÈMERIE
LAITTERIE



FRUITS +
LÉGUMES



CHARCUTERIE



POISSONNERIE



PLANTES +
FLEURS



PAIN +
PÂTISSERIE



VINS +
SPIRITEUX

HORAIRE
D'OUVERTURE
LU-VE 9-19h
SA 8-17h
Sans
interruption

plus de 60'000 articles Alimentaire et Non-Alimentaire



JUMBO Hypermarché Vernier

P Blandonnet
A côté de l'aéroport

Le service de sécurité et d'environnement

Le service est composé des secteurs suivants:

- **La Sécurité** comprenant la Protection civile - le Service du feu - les relations avec les partenaires de la Commission Carbura - les relations avec les Samaritains et les Sauveteurs auxiliaires - les relations avec l'Armée.
- **L'Environnement** englobant les relations et les problèmes liés à l'Aéroport et aux zones NNI - les nuisances olfactives et le contrôle des pollutions.

Le personnel est composé du chef de service, lequel occupe également la fonction de chef de la Protection civile, d'une secrétaire à 3/4 temps et d'un responsable de l'entretien des installations et du matériel. Jusqu'en 1991, le service occupait, en plus, deux personnes dans le secteur de l'entretien, mais en raison de la suppression momentanée des exercices de la Protection civile celles-ci ont été mises à disposition d'autres services.

Protection civile (tâches de l'Office)

Par le passé, il était organisé environ dix exercices annuels. Actuellement et pour quelques années encore, seuls deux exercices pour cadres et six rapports d'Etat-major sont mis sur pied.

Le travail principal de l'Office consiste, en plus de l'organisation des manifestations susmentionnées, à entretenir le fichier du personnel qui compte aujourd'hui environ 900 personnes.



R. HEHLEN, Chef du service

Les révisions de l'organisation de la Protection civile, (PCi 93 pour le Canton de Genève et PCi 95 pour la Confédération) ont généré un important travail de planification, de création de nouveaux plans (organisation, îlots, abris, etc.), de mise à jour des

fichiers et des dossiers d'engagement de la PCi. Durant cette phase de restructuration, le service participe à l'édition du journal "Informations Vernier" notamment pour la mise en page, la recherche d'informations et de publicité.

Service du feu

Le travail de notre service est différent selon qui commande la Compagnie des Sapeurs-pompiers. Actuellement, notre contribution administrative consiste à gérer le fichier de la Compagnie et des retraités, à établir la liste d'alarme et à tenir les comptes.

Le service est aussi chargé du contrôle annuel des 450 poteaux et bouches d'incendies, ainsi que de la gestion des cylindres et cadenas des portails et autres accès sensibles devant permettre un accès rapide des services de sauvetage.

Carbura

Le service est chargé de la tenue des comptes et des relations entre les organismes cantonaux, les pétroliers et les services communaux participant aux contrôles des installations et à l'organisation des secours dans le secteur des pétroliers.

Samaritains et Sauveteurs auxiliaires

Les rapports avec ces organismes sont actuellement purement administratifs et budgétaires.



Armée

Le chef du service fonctionne comme QM de place (quartier-maître) et est notamment chargé de veiller à l'accueil de soldats lors des cours de répétition et démobilisation se déroulant sur le territoire de la commune. Il participe aussi à diverses planifications au profit de la Place de mobilisation.

Le service est aussi chargé de la gestion et du contrôle technique des installations du STPA (stationnement des troupes PA), ce qui facilite beaucoup nos relations avec la troupe.

Environnement

Si l'environnement est un souci de tous les jours, les tâches liées à ce secteur sont ponctuelles et se présentent sous la forme de missions ou d'enquêtes telles que la campagne organisée avec le CETAT ayant pour but d'obtenir une indemnité en vue de l'amélioration acoustique des fenêtres dans les zones de bruit aéroportuaires (zones NNI).

Il y a également intervention lors de nuisances olfactives caractérisées.



De ce dicastère dépendent encore trois activités mineures, soit l'agriculture, les affaires militaires et l'approvisionnement économique du pays (nouvelle appellation pour l'ancienne économie de guerre).

Agriculture

Dans ce domaine, la commune doit contrôler les surfaces des cultures fourragères donnant droit à des subventions fédérales, ce qu'elle fait par l'intermédiaire du préposé communal à la culture, Monsieur Emile Mermillod. Elle doit également collecter et vérifier les questionnaires fédéraux concernant le remboursement de droits de douane sur les carburants utilisés par les agriculteurs.

Militaire

La commune n'interviendrait qu'en cas de mobilisation partielle ou générale décrétée par le Conseil fédéral, mais elle doit annuellement vérifier et mettre à jour ses préparatifs de mobilisation quant aux affiches qui devraient être apposées et à la désignation du personnel chargé de certaines tâches à remplir dans ces circonstances.

Approvisionnement économique du pays

Là encore, la commune doit se tenir prête à intervenir au cas où le rationnement de l'alimentation notamment serait appliqué. Pour ce faire, elle a désigné deux responsables communaux chargés d'organiser cette activité, soit Messieurs Jean Tonascia et Jean Good. Par ailleurs, une quarantaine de personnes sont déjà recrutées pour la distribution des titres de rationnement et elles suivent cycliquement des séances de formation à cet effet. De plus, les lieux de distribution ont été fixés. Il est bien entendu qu'en cas d'entrée en vigueur de ces dispositions, la population recevrait les précisions nécessaires.

Les personnes qui s'intéresseraient à fonctionner dans cette organisation peuvent le faire savoir à la **Mairie**, ceci à condition de n'être pas astreint au service militaire ni à la protection civile.

Pour constituer vos provisions de ménage, un seul secret :



Tiré d'une brochure publiée par le délégué à la défense nationale économique

lité est primordiale pour éviter qu'un petit incident prenne des dimensions disproportionnées. Vite fait, bien fait, leur intervention permet à une équipe de travail de continuer sa tâche sans perdre de temps, même si un petit ennui vient semer le trouble.

L'administration au C.V.V.

Tous les aspects financiers et comptables du paiement des factures ainsi que les salaires du personnel sont gérés par la Mairie.

Par contre les commandes et la réception des marchandises, la gestion des heures de travail, le contrôle et l'imputation des factures se fait à notre centre de voirie. Pour se faire une idée du travail que cela représente, il faut savoir que plus de 2'100 factures, contrôlées et visées par nos soins, représentant une somme de plus de 4 millions de francs, transitent entre nos mains. Certains travaux de réfection se montent à quelque 100'000 francs, mais la grande majorité des factures se situe entre 100.- et 500.- francs.

Les prêts du matériel de fête aux écoles et aux diverses sociétés communales ainsi que le suivi des ordres de travaux représentent également un gros travail, toujours entrecoupé par de nombreux appels téléphoniques... Un renseignement par-ci, une demande de réservation par-là, une « Réclamation » peut-être !

Mais toujours à votre service dans la bonne humeur et l'efficacité.

Fin



Une équipe au travail avec le camion grue

A la MACAV

Maison d'artisanat communal
amateur de Vernier
Rue du Village 48



de 9h00 à 11h30 et
de 14h30 à 17h30

fermée dimanche et lundi matin

Du 1er au 27 juin

Minouche PENEVEYRE
Peinture sur porcelaine
et

Roland ECOFFEY
Huiles "Neo-figuratives"

Festival Vernier sur Rock

présente :

Un concert exceptionnel pour célébrer le dixième anniversaire du Festival Vernier sur Rock

Mercredi 30 juin

Chapiteau - Village de Vernier - Ecole des Ranches

Liftiba (I)
Calvin Russel (USA)

Pré-location : (dès mi-mai)

Stand Info Balexert : (022) 796 96 41

Sounds : Rue du Stand 9, (022) 328 14 11

PTT - La Poste, poste du Mont-Blanc : (022) 739 27 46 **Prix : Fr. 28.-**

Ouverture des portes 19h - concert 20h

Action humanitaire

La Goutte

Bourg-de-Four 25
1204 Genève

La Goutte est un groupe d'amis qui a décidé de venir en aide aux victimes de la guerre en ex-Yougoslavie. Depuis le mois d'octobre 1992, nous avons apporté à trois reprises de l'aide humanitaire à un camp de réfugiés bosniaques situé dans la région de Zagreb.

Nous sommes en contact permanent avec le camp de Samobor. Vu la situation inchangée, les besoins de nourriture et médicaments restent urgents.

Pour ce quatrième convoi qui part au début du mois de juin, nous avons besoin de farine, huile, sucre, riz, pâtes, lentilles, fruits secs, lait en poudre ou condensé, conserves (sans viande de porc).

Votre participation en petite ou en grande quantité - une aide précieuse.

Vous pouvez déposer ces marchandises
du mardi 1er juin au vendredi 4 juin de 18h. à 19h. et le samedi 5 juin de 9h. à 11h.

dans les emplacements suivants :

- Ecole de Vernier-Place
- Ecole de Châtelaine
- Ecole des Avanchets
- Ecole du Lignon

Pour celles et ceux qui veulent faire un don en espèces

CCP 12-64029-2

La Goutte c/o Padrutt Tacchella - 1204 Genève

Au nom de tous les habitants du camp, nous vous remercions de votre aide.

VERNIER BOIS-GENTIL - Association de vacances

Ohé ! garçons et filles
Au CLUB BOIS-GENTIL
les vacances, c'est sympa !

- * Jeux, sports et aventure
- * Activités artistiques
- * Découverte de la nature et de l'amitié

Alors, tu viens avec nous ?

Maison BOIS-GENTIL
à Boveau s/Corbeyrier (alt. 1034 m)



*Le dernier moment pour penser
aux vacances de vos enfants*



Des vacances à votre convenance...
AU CLUB BOIS-GENTIL
du lundi 5 au samedi 31 juillet 1993

- pour des enfants de 6 à 11 ans
(nés entre 1982-1987)
- séjour à la carte :
départ chaque semaine.
- prix Fr 470.— pour deux semaines transport compris.
- inscription : de suite et jusqu'au 31 mai 1993 au plus tard.

Tél. : **306.06.06** (heures de bureau)